

DEPARTEMENT DU CALVADOS
Arrondissement de Vire
Canton de Condé sur Noireau
Commune de Valdallière

ARRETE DE DELEGATION D'ÉTAT CIVIL
A
M. Jean PAVIE, Directeur Général

Le Maire de la commune de VALDALLIERE,

Vu l'article R 2122-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 60 du code civil ;

Vu l'article 48 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle ;

Vu le décret n° 2017-889 du 6 mai 2017 relatif au transfert aux officiers de l'état civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité ;

Arrête

Article 1^{er}: Monsieur Jean PAVIE, fonctionnaire titulaire de la commune est délégué sous ma surveillance et sous ma responsabilité à l'effet de :

- recevoir les déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation, pour la transcription, la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état civil, de même que pour dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus ;
- recevoir les demandes de changement de prénom ;
- recevoir les demandes d'enregistrement, de déclaration, de modifications et de dissolutions de PACS et dresser tous actes relatifs aux demandes ci-dessus.

Les actes ainsi dressés comporteront la seule signature de Monsieur Jean PAVIE, fonctionnaire municipal délégué.

Article 2 : Monsieur Jean PAVIE, fonctionnaire titulaire de la commune, délégué pour la réception des déclarations, la rédaction, la transcription et la mention en marge des actes de l'état civil prévus par le présent arrêté peut valablement délivrer toutes copies, et extraits, quelle que soit la nature des actes.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Madame la Sous-préfète
- M. le Procureur de la République

Fait à Valdallière, le 6 juin 2025

Notifié le : 10/06/2025
Jean PAVIE



Le Maire,
Frédéric BROGNIART



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200054641-20250606-AR2025_06_01-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/06/2025